

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2021/383

**DATE DE
CONVOCACTION**

Le 24 juin 2021

OBJET :

**MODIFICATION DU
BAIL – COMMERCE
CELLULE C5**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Eugène Coudre, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Nathalie SORTAIS, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM, Monsieur Christophe VIGIER

Procurations : Madame Corinne TANGE pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Stéphanie PETIAUX pouvoir à Madame Marguerite FONT, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

Excusées : Madame Carla GRECO, Madame Gwendoline PLUQUET

Secrétaire de Séance : Monsieur Ernest COLLOBER

∞∞∞∞∞∞∞∞

Madame Véronique PETIT, Conseillère déléguée aux Commerces informe :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

Vu l'avis de la commission Commerces réunie en date du 11 juin 2021 :

Vu la délibération n° 2021/371 en date du 27 mars 2021 octroyant la gratuité du loyer pour le mois d'avril 2021 à la Société LINALISA ;

Compte tenu de la signature tardive du bail chez le notaire, cette remise gracieuse n'a pas pu être honorée, la Société LINALISA n'ayant pas pu prendre possession des locaux.

De ce fait, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accepter de reporter cette remise sur le mois de juillet 2021.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **18**

Votants : **21**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 30 juin 2021

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

ACCORDE une remise gracieuse du loyer du mois de juillet 2021 à la Société LINALISA.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



Signé électroniquement par : Sylvain
SARAGOSA
Date de signature : 06/07/2021
Qualité : Signature des PDF par M. le
maire de la commune de
Chaumontel